

68720 HOCHSTATT



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE
DU 27 mars 2017**

Sous la présidence de Monsieur Michel WILLEMANN, Maire
Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents
et ouvre la séance à 19 h

Sont présents : Monsieur Michel WILLEMANN, Maire

MM. et Mmes Marie-Thérèse BARTH, Matthieu HECKLEN, Guy LOCHER, Martine BUIRETTE,
Mathieu HARTMANN, Guilaine WEISS, Jean-Pierre BADER, Danièle BACH, Véronique MULLER,
Michel GENDRIN, Belinda MARCHAL, Philippe MALASSINE, Claude LITSCHKY, Philippe
AYMONIN, Françoise RITTELMEYER, Charlotte BRODIER

Ont donné procuration:

Mme Elisabeth HASSLER à M. le Maire
Mme Fanny FOLTZER à Mme Françoise RITTELMEYER

Sont absentes excusées :

Mmes Elisabeth HASSLER et Fanny FOLTZER

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents et salue la présence de la presse. Il fait part des excuses de Monsieur BEINERT, correspondant du journal « L'Alsace », qui ne peut être présent ce soir.

Installation de Madame Charlotte BRODIER en tant que conseillère municipale :

Monsieur le Maire rappelle que, par courrier en date du 22 février 2017 Monsieur Marc HAEGELIN l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de Conseiller Municipal et que cette démission a pris effet le 22 février 2017.

Conformément à l'article L. 270 du Code Electoral, Madame Charlotte BRODIER suivante immédiate sur la liste dont faisait partie Monsieur Marc HAEGELIN lors des dernières élections municipales, est installée en qualité de conseillère municipale.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

Il propose au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- En finances :
 - ° point 3.5 : convention de mise à disposition de la licence III appartenant à la commune ;
 - ° point 3.6 : durée d'amortissement de travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement ;
- En point 6.2 : rue du 2^{ème} Zouaves – maîtrise d'œuvre.



Le Conseil Municipal, après délibération, accepte l'ajout de ces points.

Le Conseil Municipal désigne un secrétaire de séance : Monsieur Guy LOCHER.

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2017**
2. **Urbanisme :**
 - Déclarations préalables et demande d'autorisation de modifier un ERP
 - Déclaration d'intention d'aliéner
3. **Finances :**
 - Fiscalité locale – Vote des taux 2017
 - Budget primitif 2017
 - Subventions aux associations
 - Attribution d'une subvention pour la classe de découverte
 - Offre de location de la licence III appartenant à la commune
 - Durée d'amortissement de travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement
4. **Personnel communal : recrutement de saisonniers**
5. **Dissolution de l'Association Foncière :**
 - Dissolution de l'Association Foncière
 - Acceptation du transfert de l'actif et du passif de l'Association Foncière au profit de la commune
 - Installation d'une commission thématique « Chemins ruraux et forestiers »
6. **Travaux :**
 - Rénovation thermique de la mairie - sollicitation d'un financement dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FPIL - enveloppe 1)
 - Rue du 2ème Zouaves – maîtrise d'œuvre
7. **Compte-rendu de délégation :**
 - Suppression de bambous et engazonnement
 - Prestation d'élagage 2017
 - Travaux d'entretien annuel du terrain de football
 - Achat de mobilier pour les écoles
 - Achat de matériel informatique pour l'école primaire et la mairie
 - Achat d'un souffleur
8. **Divers :**
 - Informations et interventions diverses
 - Remerciements

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2017**

N'appelant aucune observation, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance ordinaire du 27 février 2017.



2. Urbanisme

2.1. Déclarations préalables et demande de modification d'un ERP

Trois déclarations préalables ont été réceptionnées en mairie, à savoir :

- Déposée par Madame Carole GUILLEMET, domiciliée à HOCHSTATT – 9, rue de la Carrière, pour un projet de construction d'une piscine sur le terrain cadastré section 18 – parcelles 426, 407, 408, 287, 514, 515, et 312.
- Déposée par Monsieur Jean-Marc SCHULTZ, domicilié à HOCHSTATT – 8, rue de la Vallée, pour la mise en place d'une clôture grillagée autour de la propriété située section 06 – parcelles 310 et 311.
- Déposée par Madame Anne SCHLIENGER, domiciliée à HOCHSTATT – 19, rue des Ecoles, pour des travaux de réaménagement d'un escalier sur le terrain cadastré section 03 – parcelle 246.

Une demande de modification d'un ERP a été déposée par Monsieur Michel WILLEMANN, Maire de la commune de HOCHSTATT pour le compte de la mairie de HOCHSTATT pour des travaux de mise en accessibilité de l'école élémentaire sur le terrain situé section 05 – parcelle 604.

Un avis favorable a été émis pour les trois déclarations préalables.

2.2. Déclaration d'intention d'aliéner

La mairie a été destinataire d'une déclaration d'intention d'aliéner :

- Pour le bien sis 10, rue Antoine Stoffel, cadastré section 21 – parcelle 111, propriété de Monsieur Christian HEMETER.

La commune n'utilise pas de son droit de préemption pour cette opération.

3. Finances

3.1. Fiscalité locale – Vote des taux 2017

Pour mémoire, les taux des taxes directes en 2016 étaient de :

☞	Taxe d'habitation	13,23 %
☞	Foncier Bâti	10,84 %
☞	Foncier Non Bâti	56,68 %
☞	CFE	19,33 %

pour un produit attendu de 745 466 €.

Les bases d'imposition de 2017 ont été réévaluées (+ 0,4 %) et viennent d'être notifiées aux collectivités par les Services Fiscaux.

A taux constants, le produit attendu s'élève à 732 058 €.

Il est proposé une stabilité des taux en 2017.



Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,
 et, en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- décide de fixer les taux des taxes directes locales pour 2017, tels qu'il suit :

	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
Taxe d'habitation	3 551 000 €	13,23 %	469 797 €
Foncier bâti	2 205 000 €	10,84 %	239 022 €
Foncier non bâti	41 000 €	56,68 %	23 239 €
TOTAL RECETTES FISCALES			732 058 €

Il est précisé que la cotisation foncière des entreprises (CFE) est dorénavant perçue par la communauté de communes Sundgau.

3.2. Budget primitif 2017

Monsieur le Maire reprend les éléments constitutifs du budget primitif 2017, présenté en équilibre comme suit :

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
Dépenses	1 267 010,00 €	1 235 403,21 €
Recettes	1 267 010,00 €	1 235 403,21 €

Un budget qui, malgré un contexte économique difficile et une baisse des dotations de l'Etat, qui se veut **volontariste**, construit autour des principes de la **transparence**, **l'anticipation** et la **maîtrise des dépenses publiques**.

Les orientations budgétaires de l'exercice 2017 ont été développées lors de la séance des commissions réunies du 16 janvier 2017, ainsi qu'en commission Finances du 20 mars 2017.

La commune ayant emprunté 480 000 €, prêt débloqué ce mois, il est raisonnable de ne pas emprunter cette année.

Monsieur le Maire présente le budget par chapitre en donnant les principales explications quant au contenu et aux raisons d'évolutions des différentes dépenses et recettes.

Il rappelle qu'il est élaboré sur la bases des informations connues à ce jour – certains éléments importants n'ont pu qu'être estimés et ne sont pas à considérer comme définitif :

- la Dotation générale de fonctionnement (DGF),
- la Dotation de solidarité rurale (DSR),
- le FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales),
- le Fonds départementale de Péréquation de la Taxe Professionnelle,
- etc...



Les sections de fonctionnement et d'investissement se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Chapitre	CA 2016	BP 2016	Proposé au BP 2017
Recettes de fonctionnement - TOTAL	1 284 029,17 €	1 284 068,00 €	1 267 010,00 €
013 - Atténuations de charges	23 440,51 €	22 268,00 €	12 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	48 429,29 €	51 404,82 €	48 965,00 €
73 - Impôts et taxes	807 411,01 €	821 483,00 €	846 053,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	346 513,97 €	333 319,00 €	314 250,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	44 038,63 €	46 500,00 €	44 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	14 195,76 €	9 093,18 €	1 742,00 €
Dépenses de fonctionnement - TOTAL	1 013 643,36 €	1 284 068,00 €	1 267 010,00 €
011 - Charges à caractère général	390 250,36 €	457 379,35 €	388 250,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	350 057,11 €	375 147,00 €	408 287,32 €
014 - Atténuations de produits	112 441,00 €	112 531,00 €	116 263,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	115 603,88 €	124 528,00 €	125 467,00 €
66 - Charges financières	32 556,79 €	41 599,47 €	30 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €	3 000,00 €	5 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement (prévisionnel)	0,00 €	156 148,96 €	177 170,00 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	12 734,22 €	12 734,22 €	15 572,68 €

Section d'investissement

Chapitre	CA 2016	BP 2016	Proposé au BP 2017
Recettes d'investissement - TOTAL	976 722,67 €	1 754 929,29 €	1 235 403,21 €
021 - Virement de la section de fonctionnement (prévisionnel)	0,00 €	156 148,96 €	177 170,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	85 092,70 €	110 000,00 €	115 096,72 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	388 259,92 €	388 259,92 €	270 385,81 €
13 - Subventions d'investissement	331 988,09 €	412 690,00 €	177 178,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	128 855,82 €	645 304,27 €	480 000,00 €
040 - Opérations d'ordre	12 734,22 €	12 734,22 €	15 572,68 €
041 - Opérations patrimoniales	1 356,40 €	1 356,40 €	0,00 €
2315 - Installations en cours (enfouissement réseau téléphone rue de la Chapelle > comptabilisé en fonctionnement)	28 435,52 €	28 435,52 €	0,00 €
Dépenses d'investissement - TOTAL	1 026 277,51 €	1 750 429,29 €	1 235 403,21 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	135 598,37 €	185 153,21 €
020 - Dépenses imprévues (investissement)	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
16 - Emprunts et dettes (remboursement en capital)	223 323,45 €	238 256,35 €	103 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	3 445,08 €	6 000,00 €	8 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	1 356,40 €	1 356,40 €	0,00 €
Opérations d'équipements	798 152,58 €	1 352 218,17 €	929 250,00 €



En dépenses, les opérations avaient déjà été présentées lors de la séance des commissions réunies du 16 janvier 2017.

Le total des dépenses relatives aux opérations d'investissements s'élève à 1 235 403,21 €.

Les programmes d'investissement sont présentés de manière détaillée :

- Opération 013 – Ecoles : 89 100 €.
 - ✓ La priorité est donnée à la mise en accessibilité et la sécurisation des écoles ; concernant la partie sécurisation les dépenses dépendront aussi des suites qui seront données aux différentes demandes de soutien financier.
 - ✓ La poursuite du projet informatique de l'école élémentaire dans la suite logique des travaux effectués en 2016 : achat de 10 ordinateurs.
 - ✓ Une enveloppe de 5 500 € pourra être consacrée à l'école maternelle pour l'acquisition de mobilier de rangement, étagères et banc.
 - ✓ L'acquisition de mobilier pour la classe ULIS.
 - ✓ La rénovation des sanitaires de l'école maternelle et des chasses d'eau de l'école élémentaire.

- Les travaux de la mairie (Opération 014) seront réduits à 34 700 € pour :
 - ✓ Le remplacement de la chaudière défectueuse et énergivore.
 - ✓ L'acquisition de matériel informatique.
 - ✓ L'acquisition d'un Kangoo électrique pour remplacer le véhicule dont le contrat est arrivé à terme et l'achat de divers matériel,
 - ✓ L'aménagement des combles étant à nouveau reporté, une enveloppe de 1 200 € pourra être consacrée à l'achat de mobilier de rangement. En cas de report des travaux de voirie rue de Zillisheim, qui dépendent du Conseil Départemental (nous sommes en attente d'un rendez-vous), les combles pourraient être isolés dès cette année.

- Opération 015 – Cimetière :
 - ✓ L'enlèvement d'éléments en béton sur des tombes rétrocedées.
 - ✓ Le provisionnement d'une somme de 2 000,00 € pour assainir 5 tombes dans l'année, si nécessaire.

- En voirie (Opération 016) :
 - ✓ Rue de Zillisheim : la prise en charge du surcoût de la réfection à neuf de la rue et du réseau d'eau pluviale (une réfection sommaire est financée par le CD68, ce tronçon de rue étant de sa compétence). Le réseau d'assainissement sera rénové à la charge de la Communauté de Communes.
 - ✓ La réfection de la rue du 2ème Zouaves (le long de la zone aménagée) sera réalisée en parallèle de la finalisation des travaux d'aménagement de la zone de chalandise – préalablement, le réseau d'eau de cette rue sera refait par le SIAEP (jusqu'au croisement avec la rue Bellevue).
 - ✓ La création d'un éclairage public rue de Galfingue.
 - ✓ L'étude de sécurité rue du Bourg.
 - ✓ Poteaux incendie.
 - ✓ Panneaux de venelles.

- En prévention des risques (Opération 017) : un budget de 9 000 € en vue de l'acquisition de terrains pour la réalisation du bassin de rétention - bassin versant du Breyelgraben.

- Un budget d'investissement de 3 550 € est prévu pour du matériel pompiers et vêtements de feu conformément à leur demande (Opération 018).



- Le solde comptable de la réhabilitation de l'église pour 1 400 €.
- La construction d'un local commercial (Opération 25) destiné à accueillir une épicerie de produits locaux et de produits de la ferme. Un budget de 460 800 € est prévu en 2017 (24 000 € ont déjà été versé en 2016) pour le bâtiment, livré clos et couvert, dont 4 800 € de frais de notaire. Ce projet bénéficie d'une DETR à hauteur de 100 000 €. L'aménagement intérieur est à la charge du locataire.
- Les 9 000 € du produit de la chasse 2016 et 2017, déduction faites des frais de garderie, sont provisionnés par les chemins ruraux (Opération 26).
- La concrétisation du projet de la place de jeux (Opération 27), cofinancé par le Comité des Fêtes, pourra voir le jour à partir de 2017 et être finalisé en 2018. Le projet est estimé à 30 000 € dont 10 000 € seront pris en charge par le Comité des Fêtes. Un montant de 20 000 € de dépenses est prévu en 2017, le reste devra être inscrit en 2018.

Les recettes d'investissement comprennent invariablement les excédents de fonctionnements capitalisés (270 385,81 €) l'autofinancement prévisionnel (177 170 €), les dotations et subventions, ainsi que les recettes courantes d'investissement. Le Fonds de Compensation de la TVA est estimé en 2017 à 60 000 €. La taxe d'aménagement est estimée à 55 000 €.

S'agissant de la problématique des octrois de subventions des financeurs institutionnels tels que l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental... les conditions d'éligibilité des projets de travaux deviennent de plus en plus drastiques d'année en année, expliquant leur raréfaction.

Pour 2017, certaines sont néanmoins déjà certaines :

- Construction d'un local commercial épicerie de produits locaux : DETR,
- Région Grand Est : soutien au bilinguisme pour les plaques de venelles en alsacien

D'autres dossiers sont été déposés ou vont l'être ; les réponses ne sont à ce jour pas connues.

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- vote le Budget Primitif 2017.

3.3. Subventions aux associations

Monsieur Matthieu HECKLEN, 1^{er} adjoint, comme de coutume, présente ce point qui a été préparé et examiné par la Commission « Associations – Culture » dans sa séance du 22 mars dernier.

Les subventions sont allouées dans le respect du crédit de 21 800 € prévu au Budget Primitif 2017, enveloppe stable par rapport à 2016.

Vu les crédits inscrits au Budget Primitif 2017, et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer les subventions suivantes aux association locales :

Association des Œuvres Socio-Educatives

1 150,00 €



Association Sports Culture et Loisirs	1 470,00 €
ASCL (Echecs, licences, Théâtre)	1 450,00 €
Association Sportive de Hochstatt	230,00 €
ASH (licences)	450,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	650,00 €
JSP	330,00 €
Comité des Fêtes	230,00 €
Ecole de Musique	390,00 €
Ecole de Musique (Jeunes licenciés)	3 700,00 €
Sté de Chant « Concordia »	880,00 €
Sté de Musique	3 150,00 €
Union Nationale des Combattants (UNC)	230,00 €
Union Sportive de l'enseignement du 1 ^{er} degré (USEP)	260,00 €
Association Œuvre Schyrr (ABEOS)	650,00 €
Amis de l'Orgue	230,00 €
Amicale des Boulistes	230,00 €
Association Saints Pierre et Paul	230,00 €
Œuvre Schyrr	2 100,00 €
Donneurs de Sang	230,00 €

Subventions diverses :

Subvention exceptionnelle Sté de Musique Nouvel An	160,00 €
Projet innovant – Associatif	500,00 €

Total (article 6574)

18 900,00 €

Un provisionnement de 2 500,00 € reste à la commune et affecté à la rénovation de l'église.

Une marge de réajustement de 400,00 € reste disponible.

3.4. Attribution d'une subvention pour la classe de découverte

Monsieur le directeur de l'école élémentaire sollicite une aide financière pour la classe de découvertes qui a lieu du 26 juin au 1^{er} juillet 2017 à Montmartin sur mer dans le département de la Manche.

Elle concerne 29 élèves de la classe de CM1/CM2 et constituerait une expérience enrichissante à tous points de vue.

Cette attribution s'inscrit dans le cadre des crédits budgétaires de 1 000 € alloués au Projet Action Educative (PAE), crédits validés lors du vote du budget 2017.

Au vu de cette demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt pour les enfants,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une aide de 1 000,00 € dans le cadre du Projet Action Educative,
- dit que la dépense sera imputée au compte 65548 – Autres contributions.



3.5. Convention de mise à disposition de la licence III appartenant à la commune

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a acheté en 1999, au prix de 30 000 Francs (4 573 €), la licence III de débit de boissons du bar/restaurant tenu par les époux MATHIS.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Pascal WITTMANN, représentant de la S.N.C. Les Terroirs d'Ici et d'Ailleurs, future locataire de l'épicerie rue du 2èmes Zouaves a demandé la mise à disposition de la licence III de débit de boissons pour l'épicerie.

Il souhaite notamment proposer à la consommation sur place les boissons vendues dans l'épicerie.

Monsieur le Maire propose de mettre à la disposition de la S.N.C. Les Terroirs d'Ici et d'Ailleurs la licence III moyennant une redevance mensuelle de 45 €.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte de mettre à disposition la licence III de débit de boissons à la S.N.C. Les Terroirs d'Ici et d'Ailleurs moyennant une redevance mensuelle de 45 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir ci-annexée en projet.

3.6. Durée d'amortissement de travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement

Conformément aux dispositions de l'article L.2321-2-27° du CGCT, seules sont tenues d'amortir les communes dont la population est égale ou supérieure à 3.500 habitants.

Il existe cependant une exception en ce qui concerne travaux sur le réseau d'eau potable et le réseau d'assainissement.

La Trésorerie demande à la commune de Hochstatt de définir la durée de l'amortissement, puis de procéder aux écritures d'ordre nécessaires à la régularisation comptable pour :

- des travaux sur le réseau d'eau : 540,29 €,
- des travaux sur le réseau d'assainissement : 2 298,17 €.

Ces travaux étant bien antérieurs à 2000, il est proposé de fixer une durée d'amortissement à 1 an.

VU l'article le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2321-2-28 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'adopter une durée d'amortissement de 1 an,
- charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire.

4. Personnel communal – Recrutement de saisonniers

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de proroger le principe de l'embauche de jeunes gens et jeunes filles originaires de la commune principalement durant les mois de juillet et d'août, et éventuellement durant les vacances scolaires de printemps et de la Toussaint et, afin de renforcer l'équipe technique municipale.



Ces jeunes seront principalement affectés à l'entretien des espaces verts et de la voirie. Ils bénéficieront d'un contrat à durée déterminée d'agents non titulaires, effectueront un horaire de 35 heures hebdomadaires et leur traitement sera basé sur le 1^{er} échelon de l'échelle 3 de rémunération – catégorie C des grades et emplois territoriaux.

Le Conseil Municipal est invité à proroger le principe du recrutement de personnel non titulaire, chaque année, durant les mois de juillet et d'août.

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;

Sur proposition de Monsieur le Maire et de la municipalité,

le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le recrutement d'agents non titulaires, pour un besoin, éventuellement durant les vacances scolaires de printemps et de la Toussaint, et durant les mois de juillet et d'août ;
- prévoit que la rémunération de ces agents s'effectuera par référence au 1^{er} échelon de l'échelle 3 de rémunération ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés d'engagement.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents recrutés sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice.

5. Dissolution de l'Association Foncière

5.1. Dissolution de l'Association Foncière

Monsieur le Maire rappelle le projet, déjà évoqué lors de la séance du 5 septembre 2016, de dissolution de l'Association Foncière au motif que son objet en vue du quel elle avait été créée, notamment le remembrement, est épuisé.

Le Conseil Municipal s'était alors prononcé favorablement au principe de dissolution de l'Association Foncière.

Vu la délibération de l'Association Foncière du 6 octobre 2014 projetant la dissolution de l'Association Foncière de Hochstatt et par laquelle les membres du bureau se sont déclarés favorables à cette dissolution en demandant à la Commune de Hochstatt de procéder à la désignation d'une commission agricole permettant de gérer, en accord avec la Commune, les travaux d'entretien des chemins ruraux et d'inscrire, dans le budget communal, les crédits nécessaires provenant du produit de la location de chasse ;

Vu la délibération de l'Association Foncière du 13 mars 2017 décidant la dissolution de l'Association foncière ;

Vu la délibération de l'Association Foncière du 13 mars 2017 décidant de transférer l'actif, à la Commune, sachant qu'il ne subsiste pas de passif ;

Il est précisé que l'Association foncière de Hochstatt n'est propriétaire d'aucun terrain situé sur le ban de la commune, ni d'aucun chemin rural desservant les parcelles agricoles ;



Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la dissolution de l'Association Foncière de Hochstatt,
- charge Monsieur le Maire de demander à Monsieur le Préfet de prendre un arrêté de dissolution,
- accepte le transfert de l'actif et du passif à la Commune.

5.2. Acceptation du transfert de l'actif et du passif de l'Association Foncière au profit de la commune

Afin de permettre la dissolution de l'Association Foncière, et en concordance avec la décision du 13 mars 2017 du bureau de l'Association Foncière de Hochstatt décidant de transférer son actif et son passif à la Commune de Hochstatt,

Constatant qu'il ne subsiste pas de passif,

Vu l'état de l'actif annexée à la présente délibération,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte le transfert de l'actif de l'association foncière au profit de la commune, d'une valeur de 106 688,91 € dont le détail est annexé à la présente.

Il est précisé que ce montant correspond à l'addition des travaux financés par l'Association foncière depuis sa création en 1955.

5.3. Installation d'une commission thématique « Chemins ruraux et forestiers »

Vu la demande des membres du bureau de l'Association Foncière de Hochstatt, réitérée le 13 mars 2017, de procéder à la désignation d'une commission thématique permettant de gérer, en accord avec la Commune, les travaux d'entretien des chemins ruraux ;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide la création d'une commission thématique destinée à émettre un avis sur les travaux d'entretien des chemins ruraux et forestiers,
- dit que cette Commission est dénommée : Commission « Chemins ruraux et forestiers »,
- dit que la commission est composée de 4 membres du conseil municipal et 4 membres parmi les propriétaires fonciers, et présidée par Monsieur le Maire,
- désigne en tant que membres du conseil municipal : Madame Marie-Thérèse BARTH, Madame Belinda MARCHAL, Monsieur Matthieu HECKLEN, Monsieur Guy LOCHER,
- prend acte que les 4 représentants des propriétaires fonciers sont : Monsieur Thierry HAENLIN, Monsieur Christian SCHLIENGER, Monsieur Lucien VEYNE et Monsieur Pascal WITTMANN.



6. Travaux

6.1. **Rénovation thermique de la mairie - sollicitation d'un financement dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL - enveloppe 1)**

Dans l'objectif de l'amélioration thermique de la mairie, et dans un but de réduction des frais de chauffage, il est proposé de prévoir des travaux sur le bâtiment, et ce en deux phases.

Tel que présenté en commission Travaux Finances du 20 mars 2017 :

- 1^{er} semestre 2017, remplacement de la chaudière par une chaudière gaz à condensation. La chaudière actuelle, datant de 1989, est énergivore et montre des signes de dysfonctionnement.
Deux devis ont été sollicités : des compléments d'informations sont à demander pour fixer le modèle et la puissance de chaudière souhaitée.
- 2^{ème} semestre 2017 : travaux d'isolation des combles de la mairie chiffrés à 20 881,74 € HT.

Monsieur le Maire propose donc :

- d'approuver l'engagement de ces travaux tel que présenté,
- le plan de financement suivant :

<u>Coût HT des travaux :</u>	
◦ Chaudière gaz à condensation	8 949,00 €
◦ Travaux d'isolation des combles (plafond et plancher)	20 881,74 €
TOTAL HT	29 830,74 €
TVA 20%	5 966,15 €
TOTAL TTC	35 796,89 €
Financement	
FSIL enveloppe 1 (27% du HT)	8 000,00 €
Fonds propres	27 796,89 €
TOTAL financement	35 796,89 €

Il propose au Conseil Municipal :

- de solliciter auprès de l'Etat (FSIPL enveloppe 1) la subvention nécessaire à la réalisation du projet,
- d'approuver le programme de travaux, l'estimation prévisionnelle des travaux ainsi que le plan de financement envisagé ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

à l'unanimité :

- approuve le programme de travaux, l'estimation prévisionnelle des travaux et le plan de financement envisagé,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention dans le cadre du FSIPL enveloppe 1 et lui donne tous pouvoirs afin de signer tout document afférent à ce programme.



6.2. Rue du 2èmes Zouaves – maîtrise d'œuvre

La budgétisation des travaux d'aménagement de la rue du 2èmes Zouaves a été validée plus haut.

Monsieur le Maire rappelle que le montant prévisionnel des travaux, y compris les frais de maîtrise d'œuvre et les frais annexes, est chiffré à 140 000 € TTC.

Le cabinet I.V.R. propose la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 7 280,00 € HT soit 8 736,00 € TTC.

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, et, en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de confier la maîtrise d'œuvre au Bureau d'Etudes IVR de TAGSDORF moyennant le montant d'honoraires de 7 280,00 € HT, soit 8 736,00 € TTC ;
- charge Monsieur le Maire de signer le marché et tout document à intervenir.

7. Compte rendu de délégation

En application du code général des collectivités territoriales et notamment de son article L.2122-23, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les prestations suivantes ont fait l'objet d'une commande.

7.1. Suppression de bambous et travaux d'engazonnement

Prestations confiées à ACTILOG de Mulhouse :

- Suppression des bambous rue des Vergers au prix forfaitaire de 485 € TTC,
- Engazonnement le long de la résidence « Les Champs fleuris » où les arbustes gênants la visibilité ont été enlevés au prix forfaitaire de 250 € TTC.

7.2. Prestation d'élagage 2017

Travaux d'élagage et abattage d'arbres confiés à ELAGAGE ET PAYSAGE du Haut-Rhin de Vieux-Thann pour 2 804,00 € HT soit 3 364,80 € TTC : rue de Heimsbrunn, près du calvaire rue des Tilleuls, rue Bellevue et rue de Zillisheim.

7.3. Travaux d'entretien annuel du terrain de football

Tel que présenté en commission Travaux Finances du 20 mars 2017 la prestation est confiée à ID VERDE de Mulhouse au prix de 3 710,00 € HT soit 4 452,00 € TTC comprenant :

- une aération à couteaux au printemps,
- un carottage et regarnissage en fin de période de championnat,
- aération et décompactage à l'automne.

La fourniture et mise en place de sable sera à prévoir en fonction de l'état du terrain au prix de 1 190 € HT, soit 1 428 € TTC. Cela n'a pas été fait depuis plus de 2 ans. Un carottage du terrain d'entraînement est offert.

7.4. Achat de mobilier pour l'école élémentaire

Achat de 12 tables réglables et 12 chaises pour 1 323,36 € TTC à l'UGAP.



7.5. Achat de matériel informatique pour l'école primaire et la mairie

Acquisition auprès de COMAB de matériel informatique pour l'école primaire : 10 ordinateurs, installation comprise pour 6 396 € TTC.

Acquisition auprès de COMAB pour la mairie d'un ordinateur portable et de 4 moniteurs pour 2 400,00 € TTC.

7.6. Achat d'un souffleur

Achat d'un souffleur pour le service technique auprès de S.M.AF. Touseau au prix de 655,20 € TTC.

8. Divers

8.1. Informations et interventions diverses.

- **Madame Françoise RITELMEYER** signale que des noyers poussent sur la conduite d'assainissement derrière la rue de la Carrière.

Le service assainissement sera alerté pour vérifier que la conduite n'est pas endommagée par les racines.

- **Monsieur Guy LOCHER** rend compte des ventes de bois. Il reste du hêtre de qualité médiocre non vendu qui sera représenté pour la vente à Bernwiller puis à Munster. A l'issue de ces ventes, si ce bois n'est toujours pas parti, il en sera fait des plaquettes de bois de chauffe.

8.2. Remerciements

Monsieur le Maire adresse ses remerciements à toutes les personnes ayant participé à Haut-Rhin Propre le week-end passé. 300 à 400 kilos de déchets ont été ramassés, soit un peu moins que l'an dernier.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des remerciements parvenus de :

- ⇒ Madame Odile HIGELIN (95 ans)
 - ⇒ Monsieur Alfred SCHICKLIN (80 ans)
- pour le panier garni reçu à l'occasion de leur anniversaire.
- ⇒ Monsieur et Madame François PICCINA
- pour l'arrangement offert par la commune à l'occasion de leurs noces d'or, ainsi que pour le colis remis en guise de compensation pour n'avoir pu assister à la Fête des Aînés en raison de problèmes de santé.
- ⇒ Monsieur et Madame Joseph BIEHLER
 - ⇒ Monsieur Bernard FOLTZER et Madame Monique DECKERT
 - ⇒ Madame Denise LEHMANN
 - ⇒ Madame Henriette OSWALD
- pour le colis remis en guise de compensation pour n'avoir pu assister à la Fête des Aînés en raison de problèmes de santé
- ⇒ La famille de feu Monsieur Auguste BUCHEL
- pour le message de condoléance lors de son décès



Rappel de quelques dates à retenir :

Mardi 18 avril 2017 à 19H : réunion des conseillers municipaux sur la Journée Citoyenne.
Mercredi 19 avril 2017 à 19 H à la salle de Musique : réunion des habitants sur la Journée Citoyenne.

Les dimanches 23 avril et 7 mai : élections présidentielles.

Lundi 15 mai 2017 à 19H : Conseil municipal.

Samedi 20 mai 2017 à partir de 7h30 : Journée Citoyenne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Le Maire,
Michel WILLEMANN



